



1  
Jours

# L'expropriation pour cause d'utilité publique

dans SECTEUR PUBLIC - DROIT PUBLIC / Réf : JCF-DPAD-53

## Objectifs de la formation

- Mener une procédure d'expropriation
- Identifier le rôle de tous les acteurs
- Éviter les risques de contentieux

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Décrire le recours à l'expropriation

- Dans quel cas peut-on avoir recours à l'expropriation ?
- La notion d'utilité publique
- Les types biens pouvant être expropriés
- Qui peuvent être les demandeurs ?

#### 2. Identifier les 5 étapes de la procédure

- L'enquête préalable (dossier d'enquête...)
- La déclaration d'utilité publique (recueil des avis des collectivités territoriales et de l'Etat, Accords préalables...)
- L'enquête parcellaire (pris de décision, acte déclaratif...)
- L'arrêté de cessibilité (possibilité de modification par le préfet, risque de contentieux...)
- La phase judiciaire

### Après-midi

#### 3. Examiner la phase judiciaire de la procédure d'expropriation

#### SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Le rôle du juge
- Le transfert de propriété
- La cession par ordonnance d'expropriation
- Les recours

## Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

## Public cible

Toutes personnes publiques, foncier, immobilier, préparation concours administratifs

## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

